



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
LAC D'AIGUEBELETTE

Conseil communautaire du jeudi 17 décembre 2015

Compte-rendu de séance

Sous la Présidence de Denis GUILLERMARD,

Présents : MMES MRS ANGELINO. BELLEMIN. BOIS. CHEVALIER. COURTOIS. COUTAZ. DURET. GIRARD. GRIMONET. GROS. GUICHERD. GUILLERMARD. LEFRANCO. (Présent à partir du point 4 de l'ordre du jour) MARTIN. PERMEZEL. PERRIER. RUBOD. SCHWARTZ. TAVEL. TOUIHRAT. WEIBEL. ZUCCHERO.
Absents excusés : MMES MRS BEZAT (Pouvoir COUTAZ). FAVREAU (Pouvoir MARTIN). VEUILLET.

Secrétaire de séance : Ludovic AYOT, Directeur CCLA

Le Président ouvre la séance à 20h00 au sein de la Maison du lac d'Aiguebelette

1. Approbation comptes rendus conseil communautaire

Le Président, Denis GUILLERMARD, sollicite l'approbation des comptes rendus des séances du 22 octobre et 19 novembre 2015 :

- Compte-rendu du 22 octobre : Approbation à l'unanimité
- Compte-rendu du 19 novembre : Approbation. Une abstention, Martine SCHWARTZ, qui n'a pu assister à cette séance.

2. Tarifs déchets 2016

Pascal ZUCCHERO, Vice-Président en charge des Déchets, rappelle que les tarifs déchets 2016 doivent être votés avant le 1^{er} janvier 2016.

Il expose les éléments suivants :

Un premier bilan budgétaire 2015 a été établi qui fait apparaître un excédent d'environ 62 500 € (Fonctionnement et investissement), sachant toutefois que :

- Reste à engager une dépense de 32 000 € correspondant à l'achat de colonnes de tri (22 000 € inscrits au budget) et de poubelles pour la rive est du lac (10 000 €) qui sera affectée en « reste à réaliser »
- aucun investissement n'a été engagé au niveau de la déchetterie.

Pour 2016 :

Les tonnages collectés devraient rester dans les mêmes proportions que 2015.

- En investissement, sont prévus :
Les travaux de rénovation de la déchetterie. Cout estimé : 256 000 €
Subvention attendue : 76 000 € du Conseil général et peut-être une subvention DETR (dossier à déposer en janvier-février)
Prêt à contracter : maximum de 180 000 € sur 15 ans (cout des intérêts = 31 000 €) => cout annuel de 14 000 € par an à financer par la redevance
- En fonctionnement, le coût d'exploitation devrait rester relativement stable par rapport à 2015
L'actualisation des prix des marchés de collecte et d'exploitation de la déchetterie pour le 1/01/2016 n'est pas encore connue mais elle devrait être modérée
Le poste de Véronique Beauvais devrait être imputé à 20% sur le budget Déchets au lieu de 50% cette année.
La Redevance devrait financer les investissements à réaliser à hauteur de 40 000 € par an

Dans ce contexte, il est proposé d'augmenter les tarifs de la redevance de 1,5% pour conserver un peu de souplesse financière, soit une recette supplémentaire de 7 000 € HT

A l'issue de cette présentation, le Président invite les conseillers communautaires à exposer leurs avis et questions :

Gilbert COURTOIS s'interroge sur « l'évasion » des déchets hors territoire de la CCLA considérant que l'augmentation des quantités de déchets collectés au niveau du tri sélectif ne correspondait pas à la baisse du tonnage d'ordures ménagères.

Pascal ZUCCHERO considère qu'il existe bien des dépôts de déchets dans les communes limitrophes ou plus éloignées comme Chambéry, mais que ce comportement est très minoritaire.

Henri PERMEZEL indique que, de son point de vue, de nombreuses personnes effectuent ce dépôt sur l'agglomération Chambérienne lors de leur déplacement domicile travail. Il s'interroge sur la possibilité ou non de connaître les foyers concernées et d'agir en fonction.

Pascal ZUCCHERO rappelle que les services de la CCLA réalisent des contrôles lors de dépôts « illégaux » et que plusieurs personnes ont déjà été verbalisées.

André BOIS rappelle qu'il était prévu la mise en place d'un container de tri sélectif au niveau du parking / Canyon du Grenand (Commune d'Attignat-Oncin). Il demande à ce que cette installation soit effective dans les meilleurs délais.

Henri PERMEZEL interroge Pascal ZUCCHERO sur la mise en place de dispositifs type Mollock. Il voudrait savoir si cette solution a bien été étudiée.

Pascal ZUCCHERO explique que cette solution a bien été étudiée mais qu'elle n'a pas été retenue pour des raisons notamment liées à la notion de service à la population et de coût d'investissement très supérieurs.

Sur la question budgétaire et la question de la perception des redevances « Déchets », Denis GUILLERMARD rappelle l'importance des impayés tout en soulignant la mise en place d'une procédure de relance systématique et régulière qui commence à porter ses fruits et à réduire le montant des impayés.

Henri GRIMONET fait valoir qu'il a comparé les données de pesée inscrites sur sa facture et qui constituent l'assiette de la redevance, avec des mesures réalisées par ses soins à partir d'un système totalement adapté. Sur une période de 6 mois, il constate un écart de près de 50 kgs et s'étonne d'un tel écart. Il considère que cette différence est très supérieure à la marge d'erreur acceptable et il s'interroge sur la qualité du système de pesée embarquée.

Pascal ZUCCHERO ne conteste pas ces éléments mais s'étonne de ces résultats alors que le dispositif est contrôlé, régulièrement calibré et qu'il existe aussi une contre pesée au moment du déchargement du camion à l'incinération. Il interrogera le prestataire sur ce point.

Claude COUTAZ, sur la base des données et évolutions budgétaires présentées par Pascal Zucchero, considère que cette augmentation proposée pour 2016 devra aussi être appliquée en 2017 voire les années suivantes. Il s'en étonne compte-tenu de la volonté qui avait été affichée de ne pas augmenter les tarifs.

Pascal ZUCCHERO tient à faire remarquer que les objectifs de la CCLA qui accompagnaient la mise en place la redevance incitative ont été atteints. Au-delà de la diminution des impacts environnementaux, la volonté d'amener plus d'équité entre les foyers et de permettre une réduction de la facture déchets est une réalité. Aujourd'hui, la très grande majorité des foyers du territoire ont vu leurs factures baisser sensiblement comparativement à l'ancienne taxe sur les ordures ménagères.

Denis GUILLERMARD tient à rappeler que cette augmentation est aussi et simplement mécanique et qu'elle relève d'une réalité budgétaire, à la fois l'obligation d'équilibrer le budget mais aussi la nécessité de constituer des réserves financières pour accompagner les investissements à venir, en particulier l'extension de la déchèterie.

A l'issue de ces échanges, le Président, invite le conseil communautaire à délibérer sur la proposition d'augmentation de l'ensemble des tarifs de la redevance « Déchets » de 1,5% pour l'année 2016.

- Vote du conseil communautaire.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation à l'unanimité

3. Tarifs assainissement 2016

Ludovic AYOT, Directeur de la CCLA, expose les éléments suivants :

La politique « assainissement » de la CCLA est à replacer dans un contexte particulier :

- Une obligation de protection du lac d'Aiguebelette vis-à-vis du risque de pollution domestique qui a nécessité de développer à grande échelle un réseau d'assainissement collectif.
- Des coûts d'investissement souvent élevés en raison de contraintes géographiques et topographiques.
- La nécessité de disposer d'un réseau de refoulement parallèle au réseau gravitaire sur toute la ceinture du lac.
- Une urbanisation le plus souvent diffuse qui ne facilite pas le raccordement au réseau collectif.
- Une obligation de surveillance du fonctionnement des réseaux et d'intervention très prégnante compte-tenu des enjeux de protection du lac.
- Des charges d'exploitation qui sont en conséquence importantes rapportées aux recettes issues des redevances assainissement prélevées auprès de 2400 abonnés.
- La forte diminution des aides publiques sur les opérations d'assainissement.

Dans ce contexte, la CCLA a engagé en 2014, une actualisation de son schéma Directeur d'Assainissement qui identifie le programme d'investissement de la collectivité pour les 10 années à venir et définit les cartes de zonage sur le territoire de chaque commune (Zone en assainissement collectif et zones en assainissement non collectif). Ce programme a été fortement réduit comparativement à l'ensemble du programme de travaux inscrit au Contrat lac en 1998. Il ne conserve que les opérations prioritaires qui n'ont pu être réalisées sur la durée du contrat et qui permettent de répondre aux obligations réglementaires, de garantir le niveau de traitement exigé et de traiter les dysfonctionnements les plus problématiques vis-à-vis de la protection des milieux naturels (Risques de pollution domestique). Le programme 2016 – 2026 est estimé de 7 460 000 € HT, l'opération prioritaire portant sur le remplacement de la station d'épuration pour un coût estimatif de 3 000 000 € HT.

Ce schéma directeur a fait l'objet d'un volet économique qui a pour objectif de modéliser l'évolution tarifaire (€ HT / m³) nécessaire à la mise en œuvre du programme d'investissement en intégrant les paramètres et hypothèses suivants :

- Le niveau des subventions Agence de l'Eau et Département qui diminuent régulièrement et qui pourraient à terme être supprimées (les aides Régionales antérieurement attribuées dans le cadre des contrats de bassin versant ont déjà disparu),
- La disparition des participations communales qui représentaient environ 140 000 € d'abondement annuel,
- Au de-là du programme de travaux 2016-2026, « l'obligation » de provisionner chaque année le renouvellement du patrimoine : 1% de son montant HT, soit environ 300 000 € HT,
- Les charges des emprunts en cours,
- Les charges d'exploitation (Contrat Lyonnaise des eaux, facturation, petits travaux, suivi des boues d'épuration...),
- L'évolution du nombre d'abonnés, volumes consommés et droits de branchements.

En prenant l'hypothèse la moins défavorable d'un point de vue financier, cette modélisation montre clairement que l'équilibre budgétaire ne peut être atteint sans une augmentation sensible des tarifs assainissement.

Aujourd'hui, le prix du m³ (Assainissement) appliqué par la CCLA sur la base d'une consommation de 120 m³ (référence nationale) est de 1,58 € HT / m³. Pour un foyer « type » du territoire consommant environ 100 m³ par an, la facture annuelle « Assainissement » s'élève à 207 € TTC / an. Par comparaison avec d'autres territoires voisins, ces tarifs se situent dans la fourchette basse.

Dans ce contexte, il est présenté au conseil communautaire 3 propositions d'augmentation des tarifs pour l'année 2016 exposées dans le tableau ci-dessous.

Il est par ailleurs rappelé que le montant de la part forfaitaire ne peut excéder 40% du montant total d'une facture 120 m³.

	Actuel	propo 1	propo 2	propo 3
	2015	2016	2016	2016
Part abonnement dans la facturation	45,50%	38,94%	40,00%	37,84%
Abonnement	86,570 €	88,000 €	88,000 €	84,000 €
0/150 m ³	0,864 €	1,150 €	1,100 €	1,150 €
150/800 m ³	1,082 €	1,200 €	1,200 €	1,200 €
>800 m ³	1,618 €	1,700 €	1,700 €	1,700 €
Prix moyen m³ HT (Base 120 m³)	1,59 €	1,88 €	1,83 €	1,85 €
Redevances CCLA HT	190,25 €	226,00 €	220,00 €	222,00 €
Augmentation annuelle CCLA		18,79%	15,64%	16,69%
Total facture 120 m³ TTC	229,74 €	267,80 €	263,12 €	265,32 €
Augmentation facture 120 m³		16,57%	14,53%	15,49%
	Redevances TTC en fonction V (m³)			
100	207,32 €	240,90 €	235,40€	236,50 €
Augmentation facture 100 m³		16,2%	13,5%	14,1%
Augmentation / mois		2,8 €	2,3 €	2,4 €
200	331,40 €	387,75 €	377,30€	381,15 €
Augmentation facture 200 m ³		17,0%	13,9%	15,0%
500	739,61 €	836,55 €	822,80€	826,65 €
Augmentation facture 500 m ³		13,1%	11,2%	11,8%
1000	1 537,88 €	1 694,55 €	1 675,30 €	1 679,15 €
Augmentation facture 1000 m ³		10,2%	8,9%	9,2%
2000	3 488,18 €	3 740,55 €	3 710,30 €	3 714,15 €
Augmentation facture 2000 m ³		7,2%	6,4%	6,5%
Nombre d'abonnés (N)	2341	2371	2371	2371
Volumes consommés (V) (m³)	216897	218132	218132	218132
Consommation moyenne / abonnés	92,7	92,0	92,0	92,0
Evaluation recettes CCLA HT (N+1)	407 910 €	468 552 €	460 154 €	459 068 €
Augmentation recettes		14,87%	12,81%	12,54%

A l'issue de cet exposé, le Président invite les conseillers communautaires à exprimer leur point de vue :

André BOIS souligne que le dispositif de participation des communes doit effectivement s'éteindre mais qu'il peut être envisageable de remettre en place un autre mode d'abondement financier pour accompagner notamment la création de la nouvelle station d'épuration.

Pascal ZUCCHERO confirme qu'il existe bien des dispositions qui permettraient aux communes de participer au financement d'une telle opération portée par la CCLA.

Michel ANGELINO s'interroge sur la possibilité d'instaurer une redevance auprès des foyers non raccordés.

André BOIS considère que ce n'est pas aux particuliers qui ne sont pas raccordés au tout à l'égout et qui ont déjà dû investir pour réaliser leur propre installation, de financer la création de la nouvelle STEP.

Denis GUILLEMARD souligne que ce projet doit être mis en perspective de la création de la future communauté de communes qui portera ce projet. Il rappelle que le SIEGA à qui les communes adhérentes à la CC Val Guiers et à la CC des Vallons du Guiers ont délégué l'exercice de la compétence Assainissement, a déjà réalisé de gros investissements.

Pascal ZUCCHERO explique qu'il est nécessaire d'avancer très vite sur le projet de renouvellement de la station d'épuration considérant que les financements qui pourraient être encore obtenus via l'Agence de l'Eau et le Département risquent encore de diminuer voire de disparaître.

Henri GRIMONET rappelle que des dysfonctionnements en tête de station d'épuration ont déjà eu par le passé, des incidences sur la qualité de certaines ressources en eau potable du territoire.

Michel ANGELINO se pose la question « Et si la CCLA ne faisait rien au niveau de la STEP, que se passerait-il ? »

Ludovic AYOT rappelle que, dès lors que les services de l'Etat auront décidé de déclarer l'actuelle STEP « non conforme », sans engagement de la collectivité à remplacer l'unité de traitement, le Préfet sera notamment en droit de bloquer tous les permis de construire sur le territoire.

Denis GUILLERMARD rappelle aussi les objectifs d'intégration paysagère et de traitement des nuisances olfactives qui doivent accompagner le projet de nouvelle station. Il souligne que l'une des complexités de ce dossier sera de maintenir la continuité du traitement pendant les travaux alors que la construction devra se faire sur le site actuel.

Suite à ces échanges, **le Président propose au conseil communautaire de valider la proposition d'augmentation des tarifs n°1, à savoir :**

- Abonnement : 88 € HT
- 0-150 : 1,15 € HT
- 150-800 : 1,20 € HT
- 800 : 1,70 € HT

▪ Vote du conseil communautaire.

Pour : 18

Contre : 5

Henri Permezel, Raymonde Girard, Claude Coutaz (+ pouvoir de Yann Bezat), Martine Schwartz. M. Coutaz et Mme Schwartz précisent que leur vote « contre » est lié au choix de la proposition tarifaire puisqu'ils s'étaient positionnés en faveur de la proposition n°3.

Abstention : 0

Approbation du conseil communautaire.

4. Tarifs 2016/ Droits de navigation et droits d'amarrage dans les ports CCLA

André BOIS rappelle que les tarifs en vigueur n'ont jamais été augmentés depuis leur instauration en 2007 lors de la création du règlement du lac.

Il rappelle les tarifs actuels :

- **Droits de navigation :**

	Embarcation motorisée	Embarcation non motorisée type barque	Embarcation non motorisée type canoë kayak
Montant du droit annuel	25 €	15 €	7 €
Montant du droit à la journée	5 €	3 €	2 €

- **Anneaux d'amarrage / Ports CCLA** (Quatre ports gérés par la CCLA : Aiguebelette-le-Lac, Nances, Lépin-le-Lac (Pomarin), St-Alban de Montbel (Sous l'établissement « St-Alban plage ») : 150 € / Anneau.

Il expose les données suivantes :

- Droits de navigation – Nombre de droits vendus et recettes générées :

					Dont loueurs
Type Embarcation / Droits à l'année	2013	2014	2015	2015	
Barque motorisée	511	475	600	16	
Barque non motorisée	219	193	221	125	
Canoë, Paddle	228	221	341	38	
Total	958	889	1162	179	

Recettes	2013	2014	2015
Droits navigation	17 656 €	16 771 €	16 822 €
Droits navigation avec postes amarrage			4 110 €
Montant total perçu	17 656 €	16 771 €	20 932 €

Les droits de navigation à la journée représentent chaque année une recette inférieure à 1000 €.

- Gestion des amarrages / Ports CCLA : En intégrant la gestion des autorisations temporaires, les redevances liées aux 245 emplacements loués par la CCLA ont rapporté pour 2015, 35 443 €.

La commission Lac - Environnement a travaillé dans le cadre de l'actualisation du règlement du lac d'Aiguebelette sur l'évolution des tarifs liés aux droits de navigation et anneaux d'amarrage dans les ports gérés par la CCLA.

Ces questions ont été **abordées** avec les principaux représentants des usagers du lac lors de commissions élargies et en comité de concertation. Ils ont par ailleurs associé le personnel de la CCLA en charge de la vente des droits de navigation et de la surveillance du lac.

Les propositions tarifaires ont fait l'objet d'une analyse comparative avec d'autres plans d'eau notamment les lacs de Paladru et du Bourget.

- **Droits de navigation / Propositions :**

DROITS DE NAVIGATION 2016	Année	2 à 7 jours	Journée
Embarcation motorisée	30 €	12 €	9 €
Embarcation non motorisée type barque	20 €	10 €	7 €
Canoës, Paddles, autres	12 €	7 €	5 €

DROITS DE NAVIGATION 2016 / PROFESSIONNELS	A l'année
Embarcation motorisée	60 €
Embarcation non motorisée type barque	30 €
Canoës, Paddles, autres	20 €

- **Droits d'amarrage / propositions :**

	2016
Port de Nances	170 €
Port d'Aiguebelette	170 €
Port de St-Alban*	153 €
Port du Pomarin*	153 €

*Pour les ports de St-Alban et du Pomarin, il est proposé d'appliquer un dégrèvement de **10%** en raison de leur vétusté et du niveau de service inférieur à ceux de Nances et d'Aiguebelette

Suite à cet exposé, le Président invite les conseillers communautaires à faire valoir leurs remarques et avis :

Claude COUTAZ considère que les contrôles sont insuffisants et que beaucoup de personnes circulent sur le lac sans droit de navigation.

René BELLEMIN souhaite que le garde lac soit doté dans les meilleurs délais d'une capacité à verbaliser les personnes en infraction et notamment celles qui le sont de manière récurrente.

André BOIS et Denis GUILLERMARD souhaitent que le contrôle se fasse en relation avec l'AAPPMA et rappellent que pour agir vis-à-vis des récalcitrants, le moyen le plus efficace serait de faire le lien entre le paiement du droit de navigation et l'attribution du droit de pêche.

Martine SCHWARTZ indique que cette mesure serait difficile à mettre en place considérant qu'il est notamment possible de prendre sa carte de pêche départementale (octroyant le droit de pêcher sur le lac) via internet.

Frédéric TOUIHRAT, au vu des éléments exposés, considère que les tarifs proposés pour les professionnels (loueurs d'embarcation) sont très peu chers.

Concernant les droits d'amarrage, Claude COUTAZ souhaite exprimer sa « colère » vis-à-vis de la proposition d'augmentation des tarifs considérant que cette mesure va notamment contribuer à réduire encore un peu plus la possibilité pour les habitants locaux de profiter de ces équipements.

Pascal Zucchero rappelle que le coût de l'extension du port d'Aiguebelette et la création de celui de Nances s'est élevé à près d'un million d'euros. Il considère que les prix proposés ne sont absolument pas prohibitifs au regard de ceux pratiqués sur des sites proches. Il précise que la demande de places de port est très importante puisque le temps d'attente moyen est d'environ 5 ans.

André BOIS précise que ces investissements réalisés en 2005 (Extension port d'Aiguebelette-le-Lac et création port de Nances) ont été intégralement financés par le Département dans le cadre de ses engagements financiers faisant suite à la dissolution du SMALA.

Il souligne qu'il est par ailleurs important d'être en capacité d'assurer l'entretien des équipements et de prévoir les investissements nécessaires pour améliorer l'état des ports de St-Alban et du Pomarin.

Suite à ces échanges, **le Président propose au conseil communautaire :**

A/ D'approuver la proposition d'augmentation des tarifs des droits de navigation comme exposé en séance :

- Vote du conseil communautaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 2 Claude Coutaz (+ pouvoir de Yann Bezat)

Approbation du conseil communautaire.

B/ D'approuver la proposition d'augmentation du tarif des droits d'amarrage comme exposé en séance :

- Vote du conseil communautaire.

Pour : 22

Contre : 2 Claude Coutaz (+ pouvoir de Yann Bezat)

Abstention : 0

Approbation du conseil communautaire.

5. Suivi allégé 2016 du lac d'Aiguebelette

Ludovic Ayot, Directeur de la CCLA, rappelle le contenu et les objectifs du suivi allégé du lac d'Aiguebelette.

Mis en place en 1988, le suivi allégé constitue un outil scientifique de suivi et de veille de l'évolution du niveau trophique du lac qui caractérise l'équilibre de l'écosystème lacustre.

Cet état trophique est principalement influencé par les apports en phosphore issus du bassin versant (origine domestique, agricole ou naturelle).

La situation actuelle satisfait à l'ensemble des usages et utilisations du lac (captage en eau potable, pêche, baignade etc...) et correspond au « bon état écologique » attendu pour ce type de masse d'eau. Elle est cependant fragile compte-tenu de la sensibilité du milieu lacustre.

L'objectif de la CCLA en tant que gestionnaire du lac est donc de maintenir le lac dans ce bon état. C'est notamment ce qui a justifié la mise en œuvre d'un vaste programme d'assainissement réalisé entre 1999 et 2005 dans le cadre du « Contrat lac » pour limiter les risques de pollution domestique.

Le suivi intègre près de 36 campagnes de mesures toujours réalisées à la verticale du point le plus profond du lac (- 71 mètres). Les paramètres suivis sont notamment les concentrations hivernales en azote et phosphore, la transparence, les concentrations en oxygène, les teneurs en chlorophylle, la conductivité, les teneurs en chlorures, la caractérisation des espèces phytoplanctoniques etc...

La mise en œuvre du suivi est aujourd'hui assurée dans le cadre d'une convention établie entre la CCLA et le Comité Inter-Syndical d'Assainissement du Lac du Bourget (CISALB) qui effectue les mesures, les prélèvements, le transfert des échantillons au laboratoire d'analyses, l'interprétation des résultats et l'édition du rapport annuel hors volet phytoplanctonique confié à l'INRA de Thonon-les-Bains.

Le coût annuel oscille entre 35 000 € et 40 000 € TTC en fonction du nombre de campagnes de mesures et de la quantité d'analyses. La CCLA dispose d'une aide de l'Agence d'Eau et de la Région qui représente 80% de ce coût.

A l'issue de cette présentation technique Ludovic AYOT explique que le CISALB a résilié la convention établie avec la CCLA concernant la mise en œuvre du suivi qui dans ces conditions s'arrêterait au 31 décembre 2015.

Dans ce contexte, il convient de rechercher et de proposer des solutions qui permettraient son maintien.

Il expose qu'une première réunion associant les services du CISALB et M. Gérard Paolini (Ingénieur CALB en charge du suivi) s'est tenue début novembre pour discuter des éventuelles adaptations du cahier des charges et des premières hypothèses sur la reprise en charge des campagnes de mesures, du travail d'analyse et d'interprétation des résultats.

Les services de la CCLA avaient envisagé pouvoir confier temporairement le suivi à la CALB jusqu'au départ en retraite de M. Paolini prévu en début d'été dans le cadre d'une nouvelle convention. A cet effet, une proposition a été transmise fin novembre. Aucune réponse n'a encore été obtenue et il semblerait que la Direction de la CALB soit défavorable à cette proposition. De nouvelles démarches seront engagées auprès de la CALB.

Parallèlement, contact a été pris avec l'INRA pour étudier une éventuelle prise en charge du suivi par la cellule hydrobiologique de Thonon-les-Bains. Une réunion se tiendra le 13 janvier prochain en présence de la direction scientifique de l'INRA de Thonon.

Parallèlement, il convient de solliciter le financement du suivi allégé pour l'année 2016 dans le cadre du contrat « Guiers – Aiguebelette ».

A cet effet, un dossier de demande de subvention doit être transmis à l'Agence de l'Eau et à la Région Rhône –Alpes pour demander respectivement l'attribution d'une aide à hauteur de 50% et 30% des dépenses estimées à 40 095€ TTC.

A l'issue de cette présentation, le Président propose à l'assemblée d'approuver la mise en œuvre du suivi allégé 2016 pour un montant de 40 095 € TTC et de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et de la Région Rhône-Alpes.

Il invite le conseil communautaire à valider cette proposition et à solliciter l'aide de la Région et de l'Agence de l'eau.

- Vote du conseil communautaire.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du conseil communautaire à l'unanimité.

6. Déploiement du Très Haut Débit

Pour rappel, ce projet porté par le département a déjà fait l'objet d'une présentation en Bureau élargi à l'ensemble des maires et en conseil communautaire de la CCLA.

PLAN NUMERIQUE DEPARTEMENTAL CONTRIBUTION AU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE TRES HAUT DEBIT

PREAMBULE

Alors que l'accès à l'Internet à haut débit se développe depuis près de 15 ans et atteint aujourd'hui des taux de couverture très avancés (99,6% en Savoie), celui-ci est principalement obtenu par le biais de l'ADSL qui s'avère atteindre ses limites et ne plus convenir aux évolutions attendues par les acteurs économiques et le grand public en faveur de l'émergence d'une nouvelle génération de réseaux numériques à très haut débit.

C'est pourquoi, un changement de média est envisagé sur les 10 à 15 prochaines années, celui du passage à la fibre optique de bout en bout jusqu'à l'abonné. Il s'agit d'un chantier d'envergure, coûteux, et malgré les atouts et un potentiel « télécoms » tout à fait significatif, les intentions d'investissement des opérateurs ne concernent qu'une partie restreinte du département. Seules 43 communes (Chambéry Métropole, la CALB et la Ville d'Albertville) seront couvertes en 7 ans à partir de 2015 (2013 pour la Ville de Chambéry).

Dans ce cadre, l'Assemblée départementale a lancé une procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour la création et l'exploitation d'un réseau d'initiative publique (RIP) à très haut débit, dont le cahier des charges intègre des objectifs et un calendrier de couverture prenant appui sur le scénario de référence du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Territoire (SDTAN) adopté par le Département de la Savoie.

DESCRIPTION DU PROJET

La DSP porte sur la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit sur l'ensemble de la Savoie, tenant compte de l'initiative privée.

Plus précisément, il s'agit d'une démarche de déploiement progressive et structurée sur 10 ans et 2 phases, jouant à la fois sur le renforcement du réseau cuivre actuel, et la construction d'un nouveau réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné. Le projet impactera près de 97% des locaux résidentiels ou professionnels, soit la quasi-totalité des besoins au-delà des zones d'investissement des opérateurs privés, en ciblant prioritairement dès la phase 1, les zones d'activité économiques, les stations de ski, les principaux sites publics et les habitations situées en « zones grises » ADSL (< 2 mb/s).

Le plan de financement des investissements nécessaires au déploiement du réseau très haut débit prévoit la participation de plusieurs partenaires ainsi que précisé ci-dessous :

Cout total des investissements :	192 M€
• Déléataire	59 M€
• Etat	37,3 M€
• Région Rhône-Alpes	31,2 M€
• Part locale, répartie pour moitié entre	64,8 M€,
<i>le Département</i>	<i>32,4 M€</i>
<i>les 26 intercommunalités du territoire savoyard</i>	<i>32,4 M€</i>

Ainsi, il serait demandé pour les intercommunalité d'apporter ce financement sous forme de subvention d'équipement.

La distribution entre les intercommunalités s'effectue au prorata des locaux impactés, soit pour la Communauté de communes du lac d'Aiguebelette une participation de 403 000 € pour environ 2974 locaux/logements impactés.

Sur le plan juridique, la participation de la communauté nécessitera préalablement de se doter de la compétence correspondante issue de l'Article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'aménagement numérique du territoire.

Le Département, maître d'ouvrage du projet, vise la signature d'une convention de DSP dans le courant du premier semestre 2016.

A l'issue de cette présentation, le Président invite le conseil à statuer pour approuver la participation de la CCLA au déploiement du THD sur son territoire conformément au plan de financement exposé ci-dessus.

- Vote du conseil communautaire.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du conseil communautaire à l'unanimité.

7. Projet culturel / Alcotra – « Tourisme en scène »

Intervention de Stéphanie Weibel, Vice-Présidente de la CCLA en charge de la « Culture ».

Résumé du projet dans son ensemble :

Le projet consiste à améliorer et à développer l'accueil touristique des familles en proposant notamment une programmation jeune public (3-12 ans) renforcée sur les territoires de Chambéry, Turin, le Grand Bornand et l'Avant pays savoyard.

Pour la partie touristique, le projet pourra financer de nouveaux services touristiques à destination des familles (ex: visites guidées adaptées aux enfants, développement d'une brochure ou d'une application smartphone "spécial familles", mobilisation des restaurateurs et hébergements pour une adaptation "familyfriendly », etc...)

Pour la partie culturelle, les territoires concernés proposeront une programmation construite sur l'année adaptée au jeune public en prenant en compte les périodes de vacances scolaires. Les programmations des territoires concernés devront permettre une mise en réseau, et un travail partenarial (collaboration transfrontalière).

Plus précisément pour la CCLA :

Face à la difficulté que le territoire rencontre pour structurer l'offre relative aux animations festives et à la Culture, il a semblé intéressant d'être partenaire de ce projet ALCOTRA orienté « Culture & Tourisme », et dont l'objectif principal est l'attractivité de notre territoire.

Il s'agit de développer un projet transfrontalier afin de renforcer les actions à vocation culturelle, et les dynamiques de valorisation du patrimoine culturel et naturel pour un public ciblé : « famille & enfants ».

L'objectif pour la CCLA est aussi de trouver un positionnement stratégique pour développer l'animation du territoire, sa valorisation et renforcer l'offre touristique. Les partenariats construits autour de ce projet permettront de partager différentes expériences, de bâtir une stratégie transfrontalière et de favoriser la mobilité des habitants dans les zones concernées.

Le financement :

Le montant du projet pour le territoire de la CCLA s'élève à 154 000 € TTC sur 3 ans.

Il peut bénéficier d'une subvention au taux de 85% au titre du programme Alcotra, soit pour la CCLA un autofinancement de 23 100 € réparti sur 3 ans.

A l'issue de cet exposé le Président propose au conseil communautaire d'approuver le projet présenté et de solliciter l'aide de l'Europe au titre du programme Alcotra.

▪ Vote du conseil communautaire.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du conseil communautaire à l'unanimité.

8. Projet sentier du Grenand

Exposé du projet par André BOIS, Vice-Président CCLA « Lac – Environnement – Agriculture » :

La Communauté de communes du lac a aménagé au printemps 2015 un parking afin de limiter les nuisances liées au stationnement des usagers du canyon du Grenand sur la commune d'Attignat-Oncin. Cet aménagement a amélioré sensiblement la situation et les conflits d'usages avec les riverains / exploitants.

Aujourd'hui, près de 5000 descentes sont effectuées chaque année dans le canyon, l'un des plus importants en Rhône-Alpes notamment pour l'initiation.

En complément de cette réalisation il devient nécessaire de matérialiser un cheminement pédestre pour les usagers remontant le canyon depuis La Bridoire. Un chemin existe sur La Bridoire mais reste à matérialiser et sécuriser sur la commune d'Attignat-Oncin.

Ce cheminement permettrait de valoriser le parking comme point de départ pour les activités de plein air: le canyonnisme et la randonnée pédestre.

Il est ainsi proposé d'organiser l'accès au stationnement, de sensibiliser la clientèle du canyon et de proposer une nouvelle offre de promenade pédestre en boucle au départ de ce parking. Ce projet est cohérent avec l'orientation de développement éco-touristique du territoire et la volonté d'organiser et d'harmoniser l'offre de randonnée au sein de la destination touristique « Pays du lac d'Aiguebelette ».

Ces travaux d'accueil permettraient de solliciter l'inscription du canyon du Grenand au Plan Départemental des Equipements, Sites et Itinéraires (PDESI) conférant au site une sorte de Label et une reconnaissance à l'échelle départementale et nationale.

Les coûts de cette opération sont estimés à **13 859 € HT** répartis suivant le tableau ci-dessous :

Fourniture de la signalétique routière parking	448,00
Aménagement d'une passerelle piétonne	5300,00
Création de sentier (clôture et enrochement)	1185,00
Fourniture signalétique d'accueil et de randonnée	3976,00
Pose signalétique d'accueil et de randonnée	2950,00

La commune d'Attignat-Oncin prendrait à sa charge les travaux d'ouverture du chemin reliant le Chaboud au Gruat ainsi que l'entretien annuel des chemins sur son territoire.

Le projet peut être financé à 80% :

- 40% dans le cadre du CTS de l'Avant pays Savoyard (Volet départemental)
- 40 % au titre des crédits CDRA

Auto-financement CCLA: 2 771 €

Dans ce cadre, le Président propose à l'assemblée de présenter le dossier de création d'une boucle pédestre dite du Grenand pour demande de financement auprès de la Région au titre du CDRA et du Département au titre du volet départemental du CTS de l'Avant-Pays savoyard.

A la demande d'Henri PERMEZL, il précise que l'opération ne sera engagée qu'après obtention des garanties de son financement.

- Vote du conseil communautaire.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

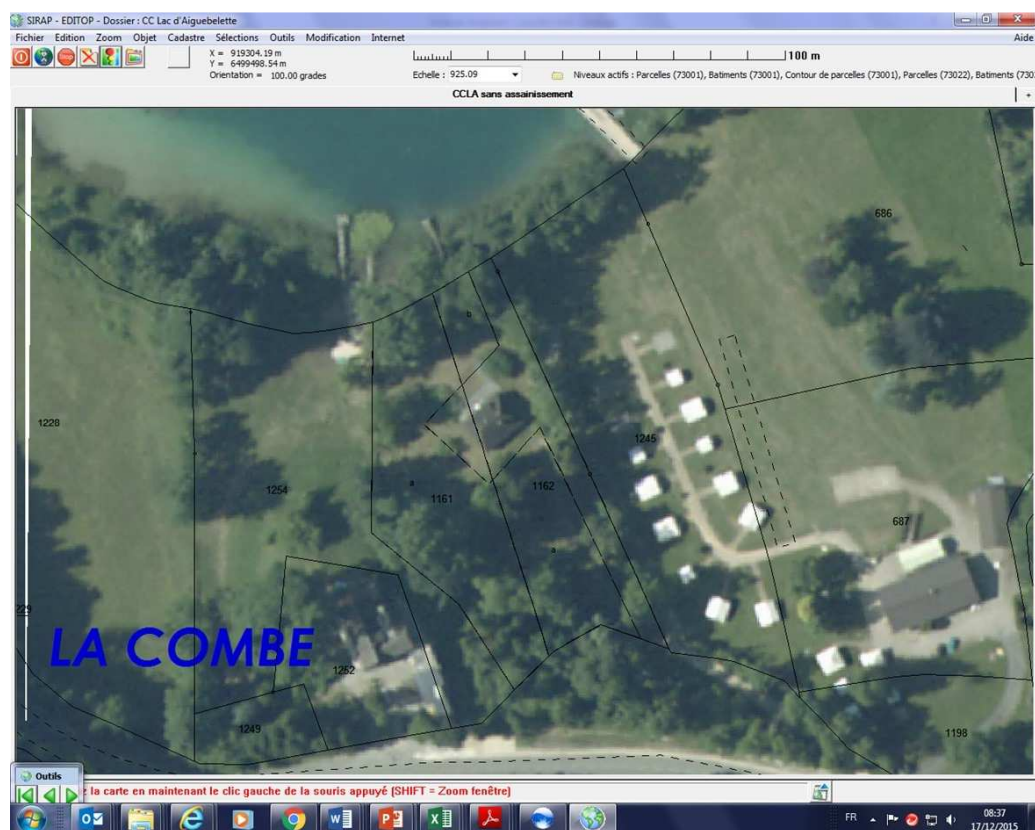
Approbation du conseil communautaire à l'unanimité.

9. Déclaration d'Intention d'Aliéner

Dans le cadre de la ZAD du lac d'Aiguebelette, la CCLA a reçu une déclaration d'aliéner pour la vente des biens constitués par les parcelles bâties A 1161 et A 1162, secteur « La Combe », Aiguebelette-le-Lac.

Surface terrain : 5000 m², habitation 160 m².

Prix de vente : 365 000 €



Compte-tenu de l'absence d'enjeux spécifiques à ce secteur, de la destination des biens et du prix de vente, le Président propose de ne pas faire acte de préemption.

Aucun conseiller communautaire n'émet d'objection à cette proposition.

10. Regroupement des communautés de communes

Le Président, Denis GUILLERMARD informe le conseil communautaire des points suivants:

- La CC de Yenne a émis un avis défavorable sur le projet de regroupement des trois communautés de communes. Cet avis sera certainement pris en compte par la CDCI qui doit se réunir en décembre, et par le Préfet.
- 6 des 9 communes de la CC des Vallons du Guiers ont engagé une démarche afin d'être rattachées au projet de regroupement CCLA – CVG – CC Yenne plutôt qu'au projet « Vals du Dauphiné ». Une proposition d'amendement doit être rédigée avec l'appui de l'Asadac pour transmission aux CDCI de la Savoie et de l'Isère. Les Préfets de Savoie et d'Isère ont bien été informés de cette démarche.
- La CDCI de Savoie se réunira le 21 décembre. Robert Charbonnier informera la commission de l'avancement des démarches sur notre secteur.
- Le projet d'arrêté préfectoral qui portera proposition de périmètre de la nouvelle communauté de communes devrait être connu au début du printemps.
- La première réunion de travail sur le regroupement des CC s'est tenue mardi 15 décembre à la Maison du lac. Denis GUILLERMARD précise que cette séance s'est très bien déroulée avec dans un premier temps le témoignage de Jean-François DUC sur la création de la CC Cœur de Savoie. Il souligne que le premier postulat qui a été inscrit dans la méthodologie et les objectifs de travail est bien de ne pas désorganiser ce qui fonctionne sur les territoires voire de conserver en l'état les structures ou dispositifs existants au sein de la future communauté de communes.

Pascal Zucchero :

- confirme ce dernier point qui lui semble essentiel.
- précise qu'il a été acté que l'ensemble des personnels des structures concernées conserverait un poste au sein du nouvel EPCI.
- Indique qu'il était présent le 10 décembre lors de la réunion associant les 6 maires des communes de la CC des Vallons du Guiers souhaitant rejoindre le projet de regroupement côté Savoie. Il confirme la ferme volonté de ces élus de ne pas être absorbés par le projet de création des Vals du Dauphiné.

Gilbert COURTOIS rappelle que ce sont bien les communes qui devront délibérer afin d'approuver ou non le projet d'arrêté de périmètre qui sera communiqué par le Préfet au printemps.

André BOIS tient à souligner que sur les 5 groupes de travail qui ont été constitués lors de la réunion du 15 décembre, l'effectif de certains d'entre eux lui apparaît très limité. Il s'en inquiète et souhaite que les élus qui seraient encore prêts à participer à ces réflexions le fassent savoir et s'associent à la démarche.

Claude COUTAZ tient à souligner que sur le volet social, les effectifs de personnel concernés par le volet petite enfance – enfance sont particulièrement importants.

Frédéric TOUIRAT rappelle qu'il avait été prévu d'harmoniser le calendrier des réunions des conseils communautaires des trois communautés de communes.

Dans ce cadre il est proposé de caler la réunion des conseils communautaires au troisième mardi de chaque mois.

Aucun conseiller communautaire n'émet d'objection.

11. Questions diverses

EPFL

Gilbert COURTOIS informe le conseil que les taux de portage de l'EPFL ont été revus à la baisse (Taux actuel 3%). Cette baisse s'appliquera à tous les dossiers même ceux qui ont déjà fait l'objet d'une convention de portage établie antérieurement à cette décision.

Travaux marais de Lépin-le-Lac (Parcelle BAL) :

Raymonde GIRARD s'étonne de la vitesse avec laquelle les travaux ont été engagés.

André BOIS répond qu'il n'y a pas eu de précipitation dans la mise en œuvre de cette opération qui a nécessité de consulter et de sélectionner les différentes entreprises qui seront amenées à intervenir. Un panneau d'information sera mis en place le long de la route départementale.

Relais Informations Services

Claude COUTAZ indique que le panneau d'information touristique situé au port d'Aiguebelette n'est plus à jour.

Denis GUILLERMARD rappelle que ce panneau doit être remplacé dans le cadre du renouvellement de la signalétique touristique et de la mise en place des nouveaux points de Relais Informations Services (RIS).

Bâtiment communal Lépin-le-Lac

Suite à la visite du bâtiment de la commune de Lépin-le-Lac qui accueillait l'office de tourisme et héberge le musée « Lac et Nature de la FAPLA », Denis GUILLERMARD expose l'avis positif transmis par l'AEL sur la possibilité de développer dans les anciens locaux de l'OT certaines activités de l'association et d'installer un Relais d'Assistants maternels (RAM).

Par ailleurs, il précise, après avoir contacté les services de la CAF (M. Hervé Daréous), que les travaux de création d'un RAM peuvent bénéficier des dispositifs d'accompagnement suivant :

- Aide de 80% de la CAF sur les travaux,
- Prêt à taux zéro de la CAF sur les 20% restants.

La séance est levée vers 22h10

Date prévisionnelle du prochain conseil communautaire, mardi 19 janvier 2015, 20h00, Maison du lac

Le Président,

Denis Guillermard

Secrétaire de séance,

Ludovic Ayot, Directeur CCLA

